

# L'APPROCHE TERRITORIALE DE L'ALIMENTATION

CONSTRUIRE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES, SOLIDAIRES ET RÉSILIENTS -

## **PROGRAMME**

#### - 1 DEMI-JOURNÉE DE 5 HEURES

Ressources limitées, réchauffement climatique et croissance démographique : l'alimentation sera le défi du XXIe siècle. Pour faire face, le rôle des collectivités est aujourd'hui crucial : elles doivent accompagner la mise en place de systèmes alimentaires durables et résilients assurant ainsi une alimentation de qualité accessible à tous mais également la préservation des écosystèmes et des emplois à l'échelle locale.

#### I. ENJEUX ET LIMITES DU SYSTÈME ALIMENTAIRE ACTUEL

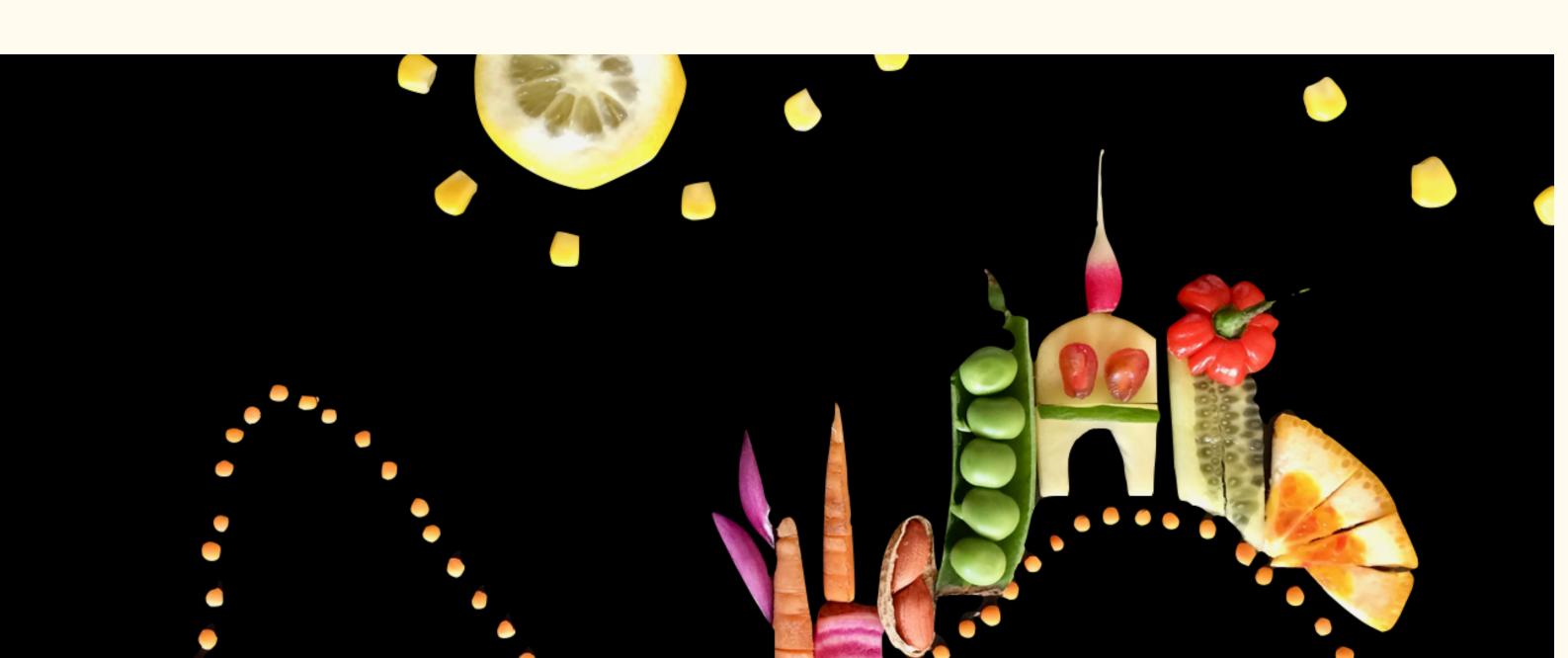
- 1. Le fonctionnement actuel du système alimentaire mondialisé
- 2. Externalités négatives et interdépendances alimentaires

# II. L'APPROCHE TERRITORIALE DE L'ALIMENTATION : LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES ET SOLIDAIRES

- 1. De nouvelles notions : les systèmes alimentaires territoriaux
- 2. Une approche systémique, transversale et multi-acteurs

# III. LA PLACE DES COLLECTIVITÉS : RÔLES, OUTILS ET COMPÉTENCES

- 1. Comment agir pour un système alimentaire durable?
- 2. Exemples inspirants : adaptabilité et subsidiarité



### LES FORMATRICES

#### **ANNA FAUCHER**



- Sciences politiques
- Politique alimentaire territoriale
- Coopération internationale

#### **LOUISON LANÇON**



- Agronomie et agroécologie
- Systèmes

   alimentaires
   durables
- Analyse de durabilité

#### RÉFÉRENCES

- Formation : universités, grandes écoles, acteurs de la coopération internationale
- **Projet Alimentaire Territorial** : diagnostics des systèmes alimentaires de Paris, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Nantes, Marseille, Montpellier, etc., production d'un guide à destination des collectivités pour évaluer et construire une stratégie alimentaire locale et durable.
- Coopération internationale : projet Let's Food Cities, implication de 14 villes du monde dans la construction de coopérations alimentaires
- Recensement de pratiques : 400 initiatives à l'échelle mondiale sur la plateforme www.letsfoodideas.com

#### **CO-FONDATRICES DE L'ASSOCIATION LET'S FOOD**





L'association Let's Food vise à accompagner les territoires à la construction de systèmes alimentaires durables et résilients en s'appuyant sur la coopération territoriale et l'échange de bonnes pratiques aux échelles locale, nationale et internationale.

L'association s'inscrit dans 3 objectifs spécifiques:

- Accompagner les dynamiques alimentaires des collectivités territoriales en France et dans le monde en capitalisant sur les expériences réussies issues d'autres territoires.
- Favoriser et opérationnaliser le partage de connaissances et d'initiatives auprès des différents acteurs du système alimentaire afin d'accélérer une transition agroécologique à l'échelle globale.
- Sensibiliser et former aux enjeux d'alimentation durable territoriale afin de renforcer les compétences nécessaires à la mise en place de systèmes alimentaires durables.

# LES DATES 2022

#### **PROCHAINES SESSIONS**

**VENDREDI 11 MARS** 

En visio: 8h - 13h

SAMEDI 12 MARS

**En visio: 8h-13h** 

Inscriptions avant le 24 février.

Les formations ont lieu à partir de 5 élu.e.s inscrit.e.s.

Vous souhaitez organiser une formation sur votre territoire? Contactez-nous! (minimum de 5 élu.e.s requis)



### FINANCER SA FORMATION

# KONCILIO - www.koncilio.fr



Organisme agréé, nous proposons des formations sur mesure, pensées pour permettre aux élus d'acquérir des outils concrets répondant à leurs besoins précis. Institut spécialiste de l'écologie locale, nous rapprochons les experts des élus locaux, dans les petites communes comme dans les grandes métropoles.

Nos formateurs sont sélectionnés en raison de leur expérience, de leur expertise, et de leur faculté à transmettre avec clarté et pédagogie.

Deux modes de financements sont possibles:

#### 1. LA CONVENTION KONCILIO - COLLECTIVITÉ

Le financement des formations est possible au travers d'une convention directe entre la collectivité et Koncilio. C'est la démarche la plus rapide, alors financée directement à partir du budget formation de la collectivité.

#### 2. LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION DES ÉLUS

Tous les élus disposent d'un droit individuel à la formation (DIF), financé par la Caisse des Dépôts et Consignations par le biais des cotisations des élus, qui ne coûtent donc rien à la collectivité. Tous les élus, y compris ceux qui ne perçoivent pas d'indemnités, d'un crédit annuel de 400 € en 2021, plafonné à 700 euros maximum (en cas de cumul d'une année sur l'autre). La formation proposée par Let's Food implique la mobilisation de 400€ de DIF pour chaque élu.

